

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**Désignation commerciale **KD Multi Kleb- und Dichtstoff****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées pertinentes      Powerful, elastic bonding of metals, plastics, concrete, brick, plaster-board, wood, render, ceramic, air crete, fi bre cement, Styrofoam®, HPL, pumice, PVC, ABS, cork, enamel, glass, natural stone and many more.

Restrictions conseillées      Néant dans des conditions normales de traitement. Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Information sur l'entreprise      SFS unimarket AG – Befestigungstechnik  
Rosenbergsaustrasse 4  
CH-9435 Heerbrugg  
Téléphone: +41 71 727 52 00  
Fax: +41 71 727 58 70  
Courriel: info@sfs.ch  
Internet: www.sfs.ch

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Téléphone en cas d'urgence      Centre Suisse d' Information Toxicologique +41 44 251 66 66 / Numéro national d' urgence 145

**SECTION 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008      Le produit n'est pas classé comme étant dangereux dans le sens de l'Ordonnance européenne n° 1272/2008 [CLP].

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]      Le produit ne doit pas être caractérisé selon l'Ordonnance européenne n° 1272/2008 [CLP].

**2.3 Autres dangers**

Risque pour la santé      Aucun à notre connaissance.

Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement      Aucun à notre connaissance.

Indication de danger      Aucun à notre connaissance.



### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

L'assistance médicale immédiate    Aucune donnée disponible

Un traitement médical spécial        Aucune donnée disponible

## **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1 Moyens d'extinction**

Moyen d'extinction approprié        Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre sèche  
Mousse  
Jet d'eau pulvérisée

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité    Jet d'eau à grand débit

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Les risques spécifiques d'une exposition, provoqués par la substance ou la préparation elle-même, par leurs produits de combustion ou par les gaz dégagés    Pas de dangers particuliers à signaler.

### **5.3 Conseils aux pompiers**

Équipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie    En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.  
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Autres indications sur la lutte contre les incendies    Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau. Le récipient peut rompre en cas d'échauffement.

## **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles            Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.  
Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement    Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Éviter l'extension de la surface (p.e. par bac de rétention ou barrières à huile).

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage Utiliser un équipement de manutention mécanique.  
Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

### **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Référence à d'autres paragraphes Voir chapitre 7/8/13

### **6.5 Indications complémentaires**

Autres données Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

## **SECTION 7: Manipulation et stockage**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger Néant dans des conditions normales de traitement.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion Pas de précautions spéciales requises.

### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences posées aux entrepôts et conteneurs Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.  
Stocker conformément à la réglementation locale.  
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Indications concernant les stockages en commun Stocker en prenant en compte les particularités des législations nationales.

Classe de stockage (Allemagne) aucun

### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) spécifique(s) adhésif

## **SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1 Paramètres de contrôle**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

### **8.2 Contrôles de l'exposition**

Protection respiratoire Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des mains Porter des gants de protection.

Matière appropriée:	caoutchouc butyle, Chloroprène, Caoutchouc nitrile
Matière non-appropriée:	Gants jetables en PVC
Épaisseur de la matière:	>= 0,5 mm
Temps de pénétration:	>120 min
Remarque:	Remplacer en cas d'usure.Demander des informations sur la perméabilité des gants au fournisseur.. Il faut savoir que pour l'usage journalier la durabilité d'un gant résistant aux produits chimiques peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré selon EN 374, en raison des nombreux effets extérieurs (par ex. la température).

Protection des yeux Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du corps Porter un équipement de protection adéquat.

Notent: Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Mésures générales de protection et d'hygiène Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.  
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.  
Utiliser une crème protectrice pour la peau avant de manipuler le produit.

Information sur les dispositions relatives à la protection de l'environnement Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

## **SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme	pâte
Couleur	divers
Odeur	caractéristique
Seuil d'odorat	non déterminé
pH	non déterminé
Point de fusion [°C] / Point de congélation [°C]	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition [°C]	non déterminé
Point d'éclair [°C]	non applicable

Vitesse d'évaporation [kg/(s*m <sup>2</sup> )]	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité [Vol-%]	
Valeur limite inférieure:	non déterminé
Valeur limite supérieure:	non déterminé
Pression de vapeur [kPa]	non déterminé
Densité [g/cm <sup>3</sup> ]	1,5
Température:	20 °C
Densité relative	1,5
Température:	20 °C
Hydrosolubilité [g/l]	insoluble
Solubilité [g/l]	Aucune donnée disponible
Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité [°C]	non déterminé
Auto-inflammabilité	n'est pas auto-inflammable
Température de décomposition [°C]	non déterminé
Viscosité dynamique [kg/(m*s)]	non déterminé
Risque d'explosion.	Non-explosif

## **SECTION 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1 Réactivité**

Décomposition thermique Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### **10.2 Stabilité chimique**

Stabilité chimique Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### **10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter Pas de décomposition en utilisation conforme.

**10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter Non applicable.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition dangereux Pas de décomposition en utilisation conforme.

**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Composants dangereux****Triméthoxyvinylsilan**

Toxicité orale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Remarque	Source
7120	DL50	Rat.	OCDE 401	100

Source: 100 - données de l'entreprise

Toxicité dermale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée	Remarque	Source
3,36	DL50	lapin	24 h	OECD 402	100

Source: 100 - données de l'entreprise

LC50 Inhalation 4h pour les gaz [ppmV]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Notent	Durée d'exposition	Source
2773	CL50	Rat.	OECD 403	4 h	100

Source: 100 - données de l'entreprise

**Kohlenwasserstoffe, C13-C23, n-Alkane, Isoalkane, zyklische Verbindungen, <0,03 % Aromaten**

Toxicité orale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Remarque	Source
> 5000	DL50	rat	OCDE 401	100

Source: 100 - données de l'entreprise

Toxicité dermale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée	Remarque	Source
> 3160	DL50	lapin	24 h	OECD 402	100

Source: 100 - données de l'entreprise

Toxicité par inhalation [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Notent	Durée d'exposition	Source
> 5266	CL50	rat	OECD 403	4 h	100

Source: 100 - données de l'entreprise

Irritation primaire cutanée Pas d'irritation de la peau

Type de mesure	OCDE Ligne directrice 404
Espèce utilisée pour le test	lapin
Durée d'exposition	4 h
Irritation oculaire	Pas d'irritation des yeux
Type de mesure	OECD 405
Espèce utilisée pour le test	lapin
Durée d'exposition	24 h
Sensibilisation	Aucune réaction de sensibilisation n'a été observée.
Type de mesure	OECD 406.
Espèce utilisée pour le test	cochon d'Inde
Effets cancérogènes	Aucune donnée disponible
Mutagénèse	négatif
Toxicité pour la reproduction	Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) [mg/kg]	Effets spécifiques	Source
	aucun	100

Source: 100 - données de l'entreprise

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition répétée) [mg/kg]	Effets spécifiques	Source
	aucun	100

Source: 100 - données de l'entreprise

**Reaction mass of: N,N#-éthane-1,2-diylbis(hexanamid)/12-Hydroxy-N-[2-[(1-oxihexyl)amino]ethyl]octadecanamid/N,N#-éthane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadecanamid)**

Toxicité orale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 2000	DL50	rat	100

Source: 100 - données de l'entreprise

Toxicité dermale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 2000	DL50	rat	100

Source: 100 - données de l'entreprise

Toxicité par inhalation [mg/l]	Source
Aucune donnée disponible	100

Source: 100 - données de l'entreprise

Irritation primaire cutanée donnée non disponible



Irritation oculaire	donnée non disponible
Sensibilisation	Pas d'effet connu.
Effets cancérogènes	Aucune donnée disponible
Mutagenèse	Test d'Ames négatif.
Toxicité pour la reproduction	Aucune donnée disponible
Effet caustique	Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) [mg/kg]	Effets spécifiques	Source
	aucun	100

Source: 100 - données de l'entreprise

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition répétée) [mg/kg]	Effets spécifiques	Source
	aucun	100

Source: 100 - données de l'entreprise

## 11.2 Indications complémentaires

Autres données (chapitre 11.) Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants dangereux

Kohlenwasserstoffe, C13-C23, n-Alkane, Isoalkane, zyklische Verbindungen, <0,03 % Aromaten

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Type de mesure	Durée d'exposition	Source
> 1028	CL50	Scophthalmus maximus	OECD 203	96 h	100

Source: 100 - données de l'entreprise

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Source
Aucune donnée disponible	100

Source: 100 - données de l'entreprise

Toxicité pour les algues [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Type de mesure	Source
> 10000	ErC50:	Skeletonema costatum	72 h	ISO 10253	100

Source: 100 - données de l'entreprise

NOEC (poisson) [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
> 1000	NOEL	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	28 jours	100

Source: 100 - données de l'entreprise

NOEC (Daphnie) [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
> 1000	NOEL	daphnia magna (puce d'eau géante).	21 d	100

Source: 100 - données de l'entreprise

Biodégradabilité Facilement biodégradable.

Bioaccumulation donnée non disponible

Mobilité Non applicable.

Résultat de la détermination des propriétés PBT Non applicable.

(Persistante, Toxique, Bioaccumulable)

**Reaction mass of: N,N#-éthane-1,2-diylbis(hexanamid)/12-Hydroxy-N-[2-[(1-oxyhexyl)amino]ethyl]octadecanamid/N,N#-éthane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadecanamid)**

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
> 1000	CL50	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	96 h	100

Source: 100 - données de l'entreprise

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
> 1000	EC50	Daphnia magna	48 h	100

Source: 100 - données de l'entreprise

Toxicité pour les algues [mg/l]	Critère de test	Durée d'exposition	Source
85	EC50	96 h	100

Source: 100 - données de l'entreprise

NOEC (Daphnie) [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
0,9	NOEC	daphnia magna (puce d'eau géante).	21 d	100

Source: 100 - données de l'entreprise

Biodégradabilité Difficilement biodégradable.

Bioaccumulation Une bioaccumulation est peu probable.

Mobilité Aucune donnée disponible

Résultat de la détermination des propriétés PBT (Persistante, Toxique, Bioaccumulable) Non applicable.

**12.6 Autres effets néfastes**

Information supplémentaire sur l'écologie Pas d'information écologique disponible. Ne pas décharger dans l'environnement.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Considérations relatives à l'élimination L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale.  
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Vider les restes.

Code des déchets 080400 – déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits détachés)  
150100 – emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)

Emballages vides contaminés Eliminer comme produit non utilisé.

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG	Transport aérien ICAO/IATA
14.1 No ONU	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.
14.2 Description des marchandises	Le produit n'est pas un produit dangereux selon ADR.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon IMDG.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon IATA.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU		Non dangerous good	Non dangerous good
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.
14.4 Groupe d'emballage	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.
14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.
Sources de danger	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Précautions inutile dans les conditions normales d'utilisation

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC non applicable

**14.8 Indications complémentaires**

Autres données (chapitre 14.) Marchandise non dangereuse selon l' ADR/RID, l' ADNR, le code IMDG, l' ICAO/IATA-DGR

**SECTION 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Limitation d'emploi. -  
Classe de danger pour les eaux (WGK) RFA 1

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Évaluation de la sécurité Sans rapport. Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.  
Autres réglementations Non applicable.

**SECTION 16: Autres informations**

Teneur en taux de H H226: Liquide et vapeurs inflammables.  
H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H332: Nocif par inhalation.  
H413: Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Énoncé des classes de risque Flam. Liq.: Liquide inflammable  
Acute Tox.: Toxicité aiguë  
Asp. Tox.: Danger par aspiration  
Aquatic Chronic: Danger pour le milieu aquatique

Restrictions conseillées Néant dans des conditions normales de traitement. Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

Les modifications par rapport à la dernière version sont marquées d'un \*.

Ces indications reposent sur le niveau actuel de nos connaissances et expériences. La feuille de données de sécurité décrit les produits du point de vue des exigences de sécurité. Les indications ne constituent pas des promesses de propriétés.